

## D-2021-049

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	65
Votants	70

## Conseil Communautaire du 11 février 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 05 février 2021, s'est réuni, en session ordinaire en Salle de la Diligente - La Manoque - Cours de Verdun - 47400 TONNEINS, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## REQUALIFICATION DE LA PLACE GAMBETTA SUR LA COMMUNE DE SAINTE-BAZEILLE

### Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Pierre FEYRIT - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Emmanuel VIGO (suppléant de Erika LE FORT) - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - Patrick YAOUANC (suppléant de François NÉRAUD) - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSOT - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Catherine BERNARD - Michel COUZIGOU - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Daniel BENQUET - Valérie BOTTECCHIA - Laurent CAPELLE - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Jean-Michel LABORDE - Emmanuelle MARCHAND - Didier MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR

### Pouvoirs de

Muriel FIGUEIRA A Maud CARUHEL - Stéphane FRANCIS A Martine CALZAVARA - Jean-Michel LABORDE A Régine POVEDA - Didier MONPOUILLAN A Bernard MONPOUILLAN - Noëlli REY-LE MEUR A Alain PASCAL

### Secrétaire de séance

Patrick YAOUANC

# REQUALIFICATION DE LA PLACE GAMBETTA SUR LA COMMUNE DE SAINTE-BAZEILLE

Rapporteur : Joël HOCQUELET

Envoyé en préfecture le 18/02/2021

Reçu en préfecture le 18/02/2021

Affiché le

ID : 047-200030674-20210211-D\_2021\_049-DE

## Objet de la délibération

Requalification de la place Gambetta à Sainte-Bazeille.

## Visas

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°082/2019 du 16 décembre 2019, du conseil municipal de Sainte-Bazeille validant le réaménagement de la place Gambetta,

## Exposé des motifs

La Commune de Sainte-Bazeille souhaite réaménager la place Gambetta dans son centre bourg, qui est une place d'intérêt communautaire. VGA en qualité de gestionnaire de cette voirie portera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. À ce titre, VGA est chargée de conduire toutes les opérations techniques, financières et réglementaires pour ce chantier. De plus VGA sollicitera toutes les subventions conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous détaillé.

Le montant global de l'opération en phase esquisse est estimé à la somme de 400 200 € HT (Prestations intellectuelles : 52 200 € HT, et travaux : 348 000 € HT), soit un montant global de 480 240 € TTC.

Pour ce qui concerne les seuls travaux de voirie, le montant prévisionnel est estimé à 322 000 € HT (280 000 € HT de travaux et 42 000 € HT de prestations intellectuelles), le montant de la DETR demandé au titre des dotations 2021 est de 40%, soit un montant de 128 800 €.

Conformément à l'intérêt communautaire de la voirie et dans le cadre d'une création ou d'un réaménagement, la commune de Sainte-Bazeille apportera un fond de concours correspondant à 50% du reste à charge sur le montant HT des travaux de voirie, soit un montant estimatif de 96 600 € HT.

## Le Conseil Communautaire,

**Valide** la réalisation des travaux de requalification de la place Gambetta à Sainte Bazeille, pour un montant estimatif de 348 000 € HT soit 480 240 € TTC

**Précise** que conformément à la définition de l'intérêt communautaire de la voirie, la commune de Sainte-Bazeille apportera un fond de concours correspondant à 50% du reste à charge du montant HT de l'opération, sur présentation d'un état détaillé définitif

**Valide** le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

**Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

### Résultat du vote

<b>Votants</b>	<b>70</b>	
<b>Pour</b>	<b>70</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	[ ]
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

### Publication / Affichage

Le 19 février 2021

Fait à Marmande le 11 février 2021

**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération